



**Zone de Secours Hesbaye**

Rue Joseph, 65

4280 HANNUT

019/600 262

[grh@pompiershesbaye.be](mailto:grh@pompiershesbaye.be)

[www.pompiershesbaye.be](http://www.pompiershesbaye.be)

## **APPEL A CANDIDATURES**

La Zone de Secours Hesbaye, par décision du Collège et du Conseil de zone du 01 août 2024 dans le respect des dispositions de l'A.R. du 19 avril 2014 relatif au statut administratif du personnel opérationnel des zones de secours, procède à **la création d'une réserve de recrutement** :

### **de sapeurs-pompiers professionnels ambulanciers/dispatchers**

Les candidats devront remplir les conditions suivantes :

1. Être Belge ou citoyen d'un autre Etat faisant partie de l'Espace Economique Européen ou de la Suisse ;
2. Être âgé de 18 ans au minimum ;
3. Avoir une conduite conforme aux exigences de la fonction visée. Le candidat fournit un extrait de casier judiciaire délivré dans un délai de trois mois précédant la date limite de dépôt des candidatures ;
4. Jouir des droits civils et politiques ;
5. Satisfaire aux lois sur la milice ;
6. Être titulaire du permis de conduire B ;
7. Être titulaire d'un certificat d'aptitude fédéral du cadre de base, du cadre moyen ou du cadre supérieur, tel que visé à l'article 35.de l'A.R. du 19 avril 2014 relatif au statut administratif du personnel opérationnel des zones de secours
  - Est réputé avoir satisfait à cette condition :
    - ✓ le pompier en service dans un service public d'incendie dans un Etat faisant partie de l'Espace économique européen ou en Suisse ;
    - ✓ l'agent opérationnel en service au sein de la Protection civile dans un Etat faisant partie de l'Espace Economique Européen ou en Suisse.
8. Être détenteur du brevet d'aide médicale urgente de secouriste ambulancier ;
9. Être détenteur du brevet B01 (sapeur-pompier).
10. Être détenteur du permis C.

*Les conditions 1 à 7 doivent être remplies à la date de la clôture des candidatures (le 01 novembre 2024 à minuit).*

*Les conditions 8 à 10 devront être remplies à l'issue du stage de recrutement.*

## Règlement d'épreuve

Par décision du Collège et du Conseil de zone du 01 août 2024 et après avoir délibéré, fixe comme suit le règlement de l'épreuve relative au recrutement de membres opérationnels professionnels ambulanciers/dispatchers au sein de la Zone de secours Hesbaye (Province de Liège) ainsi que les modalités pratiques d'introduction de la candidature.

La description des fonctions, le cadre de travail et les conditions de travail sont détaillés dans l'appel à candidatures pour la fonction susvisée.

La fonction est ouverte aux hommes et aux femmes.

### **1. Conditions de recrutement :**

**L'acte de candidature doit être accompagné des documents suivants :**

- une lettre de motivation dûment signée ET datée;
- un curriculum vitae détaillé;
- un extrait du casier judiciaire délivré dans un délai de trois mois précédant la date limite de dépôt des candidatures ;
- le certificat d'aptitude fédéral visé à la condition 7, lequel doit être valable au moment du dépôt de la candidature pour la partie relative aux épreuves d'aptitude physique (deux ans à partir de la date de clôture du procès-verbal de l'ensemble des épreuves d'aptitude) ;
- le brevet d'aide médicale urgente de secouriste ambulancier si le candidat le possède déjà (condition 8) ;
- le brevet B01 (sapeur-pompier) si le candidat le possède déjà (condition 9) ;
- tous les autres documents jugés pertinents par le (la) candidat(e), étayant qu'il (elle) correspond aux descriptifs de fonction ;
- copie recto-verso du permis de conduire B ;
- copie recto-verso de la carte d'identité ;
- tout document attestant que les conditions de recrutement mentionnées ci-dessus sont bien remplies.

### **Sous peine de nullité, les candidatures doivent être :**

- soit adressées par courrier recommandé au siège de la Zone de secours, à l'attention du service de gestion des ressources humaines, rue Joseph Wauters, 65 à 4280 Hannut, **au plus tard le 01 novembre 2024 à minuit**, le cachet de la poste faisant foi ;
- soit envoyées par mail, à l'adresse suivante : [grh@pompiershesbaye.be](mailto:grh@pompiershesbaye.be) (service de gestion des ressources humaines), **au plus tard le 01 novembre 2024 à minuit**.

## **2. Publication**

L'appel est publié au moins trente jours calendriers avant la date limite d'introduction des candidatures

- ✓ par note de service affichée dans les postes de la zone et par courrier électronique aux membres opérationnels de la zone de secours ;
- ✓ sur le site internet de la zone ;
- ✓ sur le site internet de la Direction générale de la Sécurité civile du SPF Intérieur ;
- ✓ sur le site internet et dans les bulletins communaux des 13 communes de la zone de secours,
- ✓ communiqué, pour publication, à l'École du Feu de la Province de Liège

## **3. Composition du jury**

Le jury est chargé de l'organisation matérielle de l'épreuve. Il est composé de la manière suivante :

- Du Commandant de zone ou de son délégué (Président du jury) ;
- D'un Officier de la Zone de secours Hesbaye ;
- Du Secrétaire de zone ou de son délégué ;
- D'un délégué par organisation syndicale représentative dans la zone, membre observateur.

## **4. Epreuve de sélection – concours :**

Le recrutement est subordonné à la réussite d'un concours et d'un examen médical éliminatoire, tel que précisé à l'article 26 de l'arrêté royal du 28 mai 2003 relatif à la surveillance de la santé des travailleurs.

Le concours consiste en une épreuve écrite de type QCM éliminatoire destinée à évaluer la culture générale du candidat et un entretien oral destiné à évaluer la motivation, l'engagement et la conformité du candidat avec le descriptif de fonction et la zone. Pour réussir l'épreuve écrite, le candidat doit obtenir 60% minimum des points. Pour être désigné lauréat, le candidat doit obtenir au moins 60 % lors de l'entretien oral.

Les lauréats sont versés dans la réserve de recrutement dans l'ordre de classement au concours **pour une période de deux ans**, conformément à l'article 37 par. 2 de l'A.R. du 19 avril 2014 relatif au statut administratif du personnel opérationnel des zones de secours.

## **5. Informations**

La Zone de secours de Hesbaye se compose de deux postes (situés à Hannut et à Waremme). Les sapeurs-pompiers prêteront sur base d'un horaire de 38h/semaine, étalé sur les 7 jours de la semaine à raison de majoritairement 8h de garde en journée pendant les heures creuses.

En annexe : le descriptif de fonction des sapeurs-pompiers ambulanciers dispatchers.

Toute information complémentaire peut être obtenue auprès du service de gestion des ressources humaines, (019/600 262 ou [grh@pompiershesbaye.be](mailto:grh@pompiershesbaye.be)) ou le secrétaire de zone (019/60.02.64 - [secretaire@pompiershesbaye.be](mailto:secretaire@pompiershesbaye.be)).

	<u>Description de fonction</u>
	<b>Sapeur-pompier</b>
<b>Objectifs</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Effectuer les tâches d'exécution opérationnelles dans le cadre des missions de base afin de garantir le bon fonctionnement opérationnel de la zone.</li> <li>2. Appliquer la politique de sécurité afin d'exécuter de manière sécurisée les opérations de secours.</li> </ol>
<b>Description</b>	<p>Le sapeur-pompier collabore avec l'équipage d'un véhicule d'incendie (autopompe multifonctionnelle, auto-échelle, etc.). Il a des missions, compétences et responsabilités relatives à l'exécution et au soutien opérationnel lié aux domaines d'activité opérationnels. En outre, il exécute des missions données par le chef des opérations et lui notifie toujours ses constatations. Il utilise ensuite le matériel standard des véhicules d'incendie, complété éventuellement des moyens nécessaires d'autres véhicules.</p>
<b>Tâches-clés et domaines d'activité</b>	<p><b><u>Finalités-clés</u></b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. <u>Collaborateur opérationnel fonction de base (intervention)</u>  Participer aux interventions afin de réaliser les objectifs opérationnels de la zone.   <u>Tâches possibles (non limitatives) :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lutter contre les incendies et les explosions au sens le plus large du terme.</li> <li>- Sauver des personnes se trouvant dans des situations dangereuses, protéger leurs biens et assurer le soutien logistique des actions de sauvetage spécialisées.</li> <li>- Limiter la libération de substances nuisibles à l'environnement et en assurer le nettoyage ainsi qu'assurer le soutien logistique des équipes spécialisées lors des interventions en cas d'incident impliquant des substances dangereuses.</li> <li>- Effectuer divers travaux techniques (de sauvetage) en mettant à disposition du matériel de sauvetage spécialisé dans les circonstances les plus diverses.</li> </ul> </li> <li>2. <u>Collaborateur opérationnel (préparation)</u>  Entretenir sa condition physique et participer à des exercices et des formations permettant d'exécuter ses tâches en toute sécurité pour soi-même, ses collègues et les personnes en détresse.   <u>Tâches possibles (non limitatives) :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Participer à des exercices physiques, organisés par la zone.</li> <li>- Participer à des exercices, formations, simulations, visites sur le terrain et formations complémentaires, axés notamment sur la connaissance du territoire de la zone.</li> </ul> </li> </ol>

<p><b>Place dans l'organisation</b></p>	<p><b><u>La fonction est dirigée par :</u></b>  Le sapeur-pompier est placé sous la direction hiérarchique du cadre moyen ou supérieur, mais peut, dans des situations d'intervention, travailler également sous la direction d'un caporal.</p> <p><b><u>La fonction ne dirige pas :</u></b>  /</p>		
<p><b>Eléments de réseau</b></p>	<p><b><u>La fonction reçoit des informations de :</u></b></p>		
<p>Sous-officier dirigeant</p>	<p>Avis oraux</p>	<p>Contact personnel</p>	
	<p>Décisions</p>	<p>Contact personnel, informel, mail,....</p>	
<p>Officier supérieur</p>	<p>Décisions</p>	<p>Lettre, mail,...</p>	
<p>Collègues</p>	<p>Questions orales et écrites, avis,...</p>	<p>Informel</p>	
<p><b><u>La fonction fournit des infos à :</u></b></p>			
<p>Sous-officier dirigeant</p>	<p>Questions orales et écrites, avis,...</p>	<p>Contact personnel</p>	
<p>Collègues</p>	<p>Questions orales et écrites, avis,...</p>	<p>Contact personnel, informel, mail,....</p>	
<p>Citoyens</p>	<p>Questions orales, avis,...</p>	<p>Contact personnel, informel, mail,....</p>	

<p><b>Autonomie</b></p>	<p><b><u>La fonction peut décider de manière autonome pour les points suivants :</u></b> - Le choix d'une solution alternative si, en raison d'une modification imprévisible ou d'une évolution rapide de la situation, la méthode de résolution préconisée ou prévue dans la procédure est infaisable en raison d'un risque important pour sa propre sécurité.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'interruption d'une mission opérationnelle, pour autant qu'un danger grave existe pour sa propre sécurité et qu'aucune autre solution ne soit possible pour mener à bien la mission.</li> <li>- Le choix d'une meilleure solution si une modification imprévisible ou une évolution rapide de la situation rend la méthode de résolution préconisée ou prévue dans la procédure moins adaptée ou si une meilleure solution se présente et si le supérieur hiérarchique n'est pas/ne peut pas être joignable à temps.</li> <li>- Le timing et la méthode d'exécution concrets d'une mission, dans les limites établies par le supérieur et les procédures opérationnelles.</li> </ul> <p><b><u>La fonction doit demander l'autorisation pour :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le choix de la procédure d'engagement et les dérogations éventuelles à cette procédure lors de l'exécution des tâches opérationnelles.</li> <li>- Toute initiative qui ne lui est pas confiée par son supérieur, par le règlement de travail ou d'ordre intérieur du service.</li> <li>- Toute activité qui influence l'opérationnalité du service, sans que des règles spécifiques n'aient été convenues en ce qui concerne la garantie de l'opérationnalité au cours de cette activité.</li> </ul>	
<p><b>Cadre et conditions de travail</b></p>	<p>Place dans l'organigramme</p>	<p>Le sapeur-pompier se situe au niveau du recrutement. Il est l'exécutant au sein de l'organisation de l'équipe d'incendie.</p>
	<p>Caractéristiques spécifiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prestations de temps de travail irréguliers</li> <li>• Prestation le samedi, le dimanche, les jours fériés et la nuit</li> <li>• Les rappels sont possibles</li> <li>• Charges physiques et lourdes possibles</li> <li>• Charge psychologique possible</li> </ul>
	<p>Niveau</p>	<p>Sixième année enseignement secondaire professionnel</p>
	<p>Recrutement</p>	<p>Cf. statut administratif et pécuniaire</p>
	<p>Période d'intégration</p>	<p>Cf. statut administratif et pécuniaire</p>
	<p>Diplôme</p>	<p>Obtention du brevet BO1 pendant le stage</p>

	<b>Description de fonction</b>
	<b>Dispatcher</b>
	<p>Cette fonction est en principe associée à une fonction du cadre de base, ou du cadre moyen.</p> <p>La zone prévoit cette fonction en fonction de son analyse des risques.</p> <p>Cette fonction peut également être assurée par du personnel administratif non opérationnel.</p> <p>Cette fonction peut également être reprise dans le cadre de la réaffectation sur requête volontaire, prévue à l'article 119 de l'arrêté royal du 19 avril 2014 relatif au statut du personnel opérationnel des zones de secours.</p> <p>Cette fonction peut également être reprise dans le cadre de l'arrêté ministériel du 11 juin 2015 fixant la liste des fonctions allégées, adaptées visées à l'article 126, alinéa 3, de l'arrêté royal du 19 avril 2014 relatif au statut administratif du personnel opérationnel des zones de secours.</p>
<b>Objectif</b>	Traiter les appels et les communications afin d'initier et de supporter les tâches opérationnelles.
<b>Description</b>	<p>Le dispatcher prend les notifications/appels, les évalue conformément aux accords en vigueur au niveau zonal en matière de classification et priorité, et enregistre la notification/l'appel, uniquement si ce processus n'est pas automatisé.</p> <p>Si le processus n'est pas encore automatisé, le dispatcher alerte les équipes et coordonne la phase de départ. Il assure une information adéquate envers les équipes et les véhicules mobilisés et coordonne la communication radio. Pendant la lutte contre l'incident, le dispatcher enregistre les informations pertinentes.</p> <p>Il traite de manière adéquate les demandes d'aide du terrain, telles que les demandes de renfort et les demandes spécifiques.</p> <p>A l'issue de l'incident, il enregistre les informations pertinentes. Il évalue sa propre manière d'agir et contribue, le cas échéant, à l'évaluation générale de la notification/l'appel.</p>

	<u><b>Description de fonction</b></u>
	<b>Secouriste - ambulancier</b> (cadre opérationnel)
<b>Description</b>	<p>Cette fonction est en principe associée au cadre de base, cadre moyen ou lieutenant.</p> <p>La zone prévoit cette fonction en fonction de son analyse des risques.</p> <p>Il est toutefois possible que, dans certaines zones, l'ambulancier entré en service n'effectue aucune tâche opérationnelle de sapeur-pompier et n'ait pas un grade de pompier. (AR 23/08/2014)</p> <p>Le secouriste-ambulancier est un maillon important de la chaîne de l'aide médicale urgente. Il travaille dans une équipe restreinte. Dans le cadre de son travail, il est à même de réagir de manière dynamique et indépendante. Il fait preuve d'empathie et accorde une attention particulière à l'hygiène et à la prévention médicale.</p> <p>A titre préparatoire, le secouriste-ambulancier est chargé de l'entretien des ambulances. Il veille quotidiennement à ce que l'inventaire soit en ordre, et le complète le cas échéant. Il est également en contact étroit avec le responsable du matériel afin de disposer à tout moment d'un stock de matériel suffisant.</p> <p>Le secouriste-ambulancier est mobilisé dans le cadre des urgences médicales et de l'assistance aux services d'incendie lors d'interventions lourdes. Il joue ainsi un rôle crucial dans le fonctionnement opérationnel des services d'incendie et de l'aide médicale urgente dans la zone.</p> <p>Le secouriste-ambulancier transporte non seulement la victime, mais il la traite également selon ses connaissances et compétences, et il transfère des informations très importantes du lieu du sinistre vers l'hôpital. Etant donné qu'il est souvent en contact avec le citoyen en détresse, mais également avec des médecins et infirmiers d'autres institutions, il est également la carte de visite de la zone et fait preuve de compréhension et de tact en toutes circonstances.</p> <p>Le secouriste-ambulancier veille à se recycler en permanence et il se tient informé des nouvelles méthodes de travail et directives.</p> <p>Le secouriste-ambulancier s'informe en continu du nouveau matériel utilisé dans les ambulances.</p>
<b>Tâches-clés et domaines d'activité</b>	Pour la fonction de secouriste-ambulancier, il est renvoyé au profil de compétences rédigé par le SPF Santé publique.
	<p>La description de fonction pour les parties :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Place dans l'organisation</li> <li>• Eléments de réseau</li> </ul>



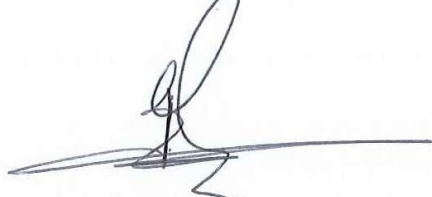
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autonomie</li> <li>• Situations et conditions de travail</li> </ul> <p>est disponible dans la description de fonction connexe ou selon les dispositions de l'arrêté royal du 19 avril 2014 relatif au statut du personnel opérationnel des zones de secours, à l'exception des ambulanciers non pompiers (AR 23/08/2014)</p>
<p><b>Situations et conditions de travail</b></p>	<p><b>Diplôme, brevet, certificat, ... :</b>  Obtention et maintien du brevet d'ambulancier (AR 13/02/1998)  Conditions AR 23/08/2014</p>
	<p>Caractéristiques spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prestations de temps de travail irréguliers</li> <li>- Prestation le samedi, le dimanche, les jours fériés et la nuit</li> <li>- Les rappels sont possibles</li> <li>- Charges physiques et lourdes possibles</li> <li>- Charge psychologique possible</li> </ul>

	<u><b>Description de fonction</b></u>
	<b>Chauffeur</b>
	<p>Cette fonction est en principe associée à une fonction du cadre de base ou du cadre moyen.</p> <p>La zone prévoit cette fonction en fonction de son analyse des risques.</p>
<b>Objectif</b>	Amener les collègues en toute sécurité, selon l'itinéraire le plus ciblé et à vitesse adéquate, sur les lieux de l'intervention.
<b>Description</b>	<p>Le chauffeur est au courant de tout embarras de circulation éventuel, dispose des connaissances nécessaires en matière de véhicule automobile et connaît l'accessibilité des principales institutions. Le chauffeur respecte le code de la route et utilise de manière responsable les droits prioritaires accordés aux véhicules d'incendie.</p> <p>Le chauffeur peut être mobilisé pour conduire sur place différents types de véhicules ainsi que, dans le cadre du support logistique, lors des interventions et autres missions.</p> <p>En outre, le chauffeur s'exerce très régulièrement avec les véhicules, afin de maintenir un contact suffisant avec le parc automobile et acquérir davantage d'expérience d'utilisation.</p> <p>Le chauffeur est également responsable de la répartition des charges et de la fixation professionnelle des chargements.</p> <p>Le chauffeur fait preuve de résistance au stress dans l'exercice de sa fonction, et est source de calme dans la phase initiale agitée du déclenchement d'intervention. Il est dès lors très intéressé par la conduite prioritaire et la conduite professionnelle des différents véhicules. A cet effet, un bon sens de l'orientation et un intérêt technique pour les véhicules d'incendie sont recommandés, tant en matière de technique automobile qu'au niveau de leur conception.</p> <p>En outre, le chauffeur dispose également des connaissances géographiques nécessaires de la zone.</p>
<b>Tâches-clés et domaines d'activité</b>	<p><b>Chauffeur</b> Conduire des véhicules incendie afin de garantir une mobilisation effective et aisée des services d'incendie.</p> <p><u>Tâches possibles (non limitatives) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Amener sur place de manière sécurisée, mais rapide, et positionner de manière adéquate les véhicules des services d'incendie.</li> <li>- Suivre des formations, exercices et cours de recyclage relatifs à l'aptitude à la conduite automobile et l'utilisation des véhicules. - Etre à même de placer de manière adéquate des charges et de fixer de manière professionnelle un chargement.</li> <li>- Etre informé du code de la route en vigueur.</li> </ul>

	<p>La description de fonction pour les parties :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Place dans l'organisation</li> <li>• Eléments de réseau</li> <li>• Autonomie</li> <li>• Situations et conditions de travail</li> </ul> <p>est disponible dans la description de fonction connexe ou selon les dispositions de l'arrêté royal du 19 avril 2014 relatif au statut du personnel opérationnel des zones de secours.</p>
<p><b>Situations et conditions de travail</b></p>	<p>Diplôme, brevet, certificat, ... Obtention et maintien du permis de conduire valable en fonction du type de véhicule.</p>

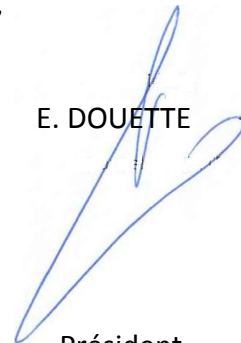
Pour la Zone de Secours Hesbaye,

Colonel M. Duvivier



Commandant de zone

E. DOUETTE



Président